



Le vélo : un moyen de déplacement  
légitime et sécurisant  
Agir maintenant !

Agnès LASZCZYK – Vice-présidente FUB

22 avril 2020

# Le vélo : un moyen de transport légitime !

- La FUB a reçu **plus de 800 témoignages de verbalisations** manifestement abusives et son réseau a recensé des dizaines de **fermetures de pistes cyclables**.
  - ✓ A – Des verbalisations durant la réalisation de **courses essentielles à vélo** (docts en règle)
  - ✓ B – Des verbalisations durant la réalisation de **trajets domicile-travail à vélo** (docts en règle)
  - ✓ C – Des verbalisations durant la réalisation de **trajets domicile-travail à vélo**, alors que le **seul itinéraire sécurisé était fermé par arrêté** (fermeture non connue des témoins)
  - ✓ D – Des verbalisations lors d'une sortie **activité physique respectant le décret** (< 1h et 1km)
  - ✓ E – La **désinformation par les forces de l'ordre** (pas de verbalisation)
- Pourtant :
  - ✓ le vélo est légal pour les motifs dérogatoires...
  - ✓ fermer une piste cyclable = mettre les cyclistes en danger...

# Le vélo : un moyen de transport légitime !

- La FUB obligée de saisir le Conseil d'Etat pour faire reconnaître le vélo comme moyen de transport légitime !
- Un référé « liberté » déposé lundi 20/04 pour dénoncer ces décisions incompréhensibles qui portent gravement atteinte à 2 libertés fondamentales :
  1. liberté de déplacement
  2. droit à la sûreté et au principe de légalité des délits et des peines

=> Jugement sous 48h soit pour **le 23 avril** a priori

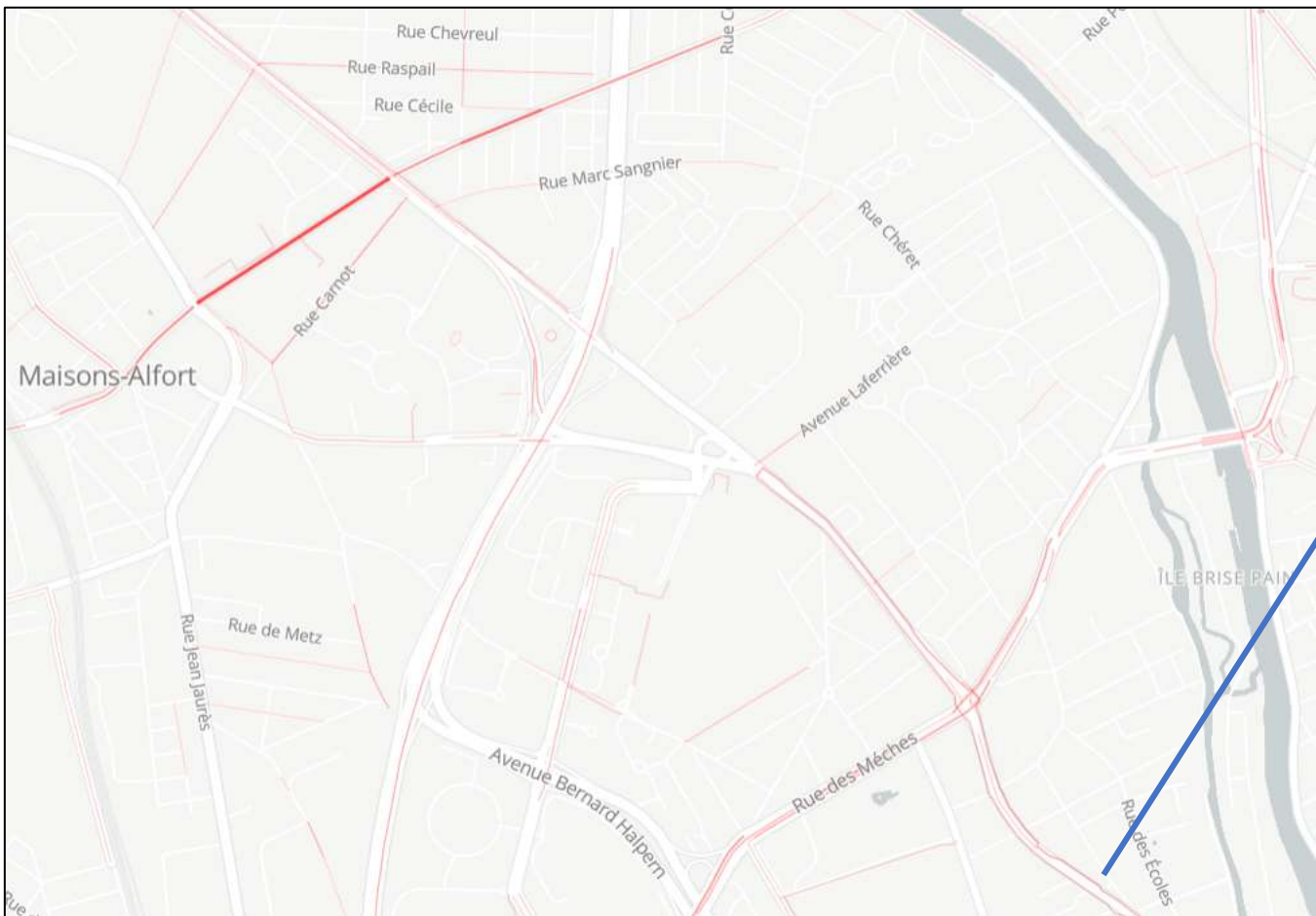
# Le vélo : un moyen de transport légitime !

- La FUB demande :
  - ✓ la ré-ouverture des itinéraires cyclables
  - ✓ l'annulation des PV abusifs
  - ✓ une circulaire pour lever toute ambiguïté
  - ✓ de publier des démentis sur les réseaux sociaux
- Et au-delà :
  - ✓ cesser de stigmatiser les cyclistes
  - ✓ reconnaître la pratique du Vélo comme faisant partie des gestes-barrières

# Le vélo : un moyen de transport sécurisant à favoriser

- Dans la période post-confinement, le vélo = un moyen pour **réduire la charge dans les TC et les voitures**
- A condition de sécuriser et donner plus de place aux cyclistes sans prendre celle des piétons => **pistes cyclables temporaires unidirectionnelles** à la place des voies motorisées sur les **axes prioritaires domiciles-travail**
- La carte des points noirs <https://carto.parlons-velo.fr/> : outil possible
  - ✓ ajout d'une "couche" supplémentaire, pour identifier les tronçons "candidats" aux fameuses pistes cyclables temporaires
  - ✓ mais données Openstreetmap incomplètes... L'IGN dispose des données mais onéreux de les acquérir.
- S'appuyer sur les projets des associations locales de réseau cyclable continu et sécurisé pour définir les axes prioritaires





D19 à Créteil : 4 voies avec piste cyclable sur le trottoir  
=> passer de 2x2 à 2x1 voies et laisser plus de place  
aux piétons

=> Travail engagé entre le département et le Collectif Vélo IDF en lien avec les associations locales

Le CD94 s'engage => Communiqué presse envoyé ce lundi

